

Compte-Rendu synthétisé de la séance du 23/04/2019 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire

Présents : M. Frédéric TOURRET ; M. Alain SINDT ; M. Guy HOCHARD ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique CHOSEROT ; Mme Elodie PERRIN ; M. Jehan HELMSTETTER ; M. Thierry DRAUS ; M. Gilles LEGRAND ; M. Laurent BERGER ; M. Nicolas CARON ; M. Didier HILD ; M. Pierre VAN GASSE

Présents par procuration :

Absents : M. Joseph MARCK

Absent excusé :

1 – Dispositif de participation citoyenne : intervention du Major ZIPP de la BTA de Rettel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au dispositif de participation citoyenne et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

2 – Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE)

Le Conseil Municipal de Kerling-Lès-Sierck décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,
- de mandater Monsieur Jean-Michel HIRTZ Maire, pour représenter la Commune de Kerling-Lès-Sierck avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle

3 – Adjudication publique d'épicéas et de Mélèzes : parcelles 6 et 8a

Le Conseil Municipal, suite à l'avis favorable de la commission de la forêt et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de mettre les parcelles 6 et 8 a en vente à l'adjudication publique et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

4 – Motion sur l'école rurale

Le Conseil Municipal, lecture faite du courrier de motion sur l'école rurale et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents moins une abstention, décide d'approuver la motion sur l'école rurale demandant le retrait de l'article 6 quater dans le projet de loi dit de « l'école de la confiance » et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

5 – Procès-verbal de transfert à titre gratuit des parcelles : section 9 N° 105 et section 16 N° 161 (courrier du Département de la Moselle)

Le Conseil Municipal, suite à l'avis favorable du conseil municipal et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert à titre gratuit des parcelles cadastrées sur le ban communal de Kerling-Lès-Sierck suivantes :

Section 9 parcelle 105 Contenance : 1 042 m²

Section 16 parcelle 161 Contenance : 9 790 m²

6 – Subventions 2019 aux associations

Le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes :

- 250 € au « Tennis Club » de Kerling-Lès-Sierck
- 130 € à l'association « Loisirs Séniors »
- 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 250 € à l'association des Fanfarons
- 50 € à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Sierck et Environs
- 50 € à l'association Sidi Brahim
- 50 € à l'association Moselle River

Soit un total de 1 280 €

7 – Prix de location et adoption du règlement intérieur de l'espace culturel et associatif de Kerling-lès-Sierck

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les tarifs de location et d'adopter le règlement de l'Espace Culturel et Associatif à compter du 1^{er} mai 2019 à l'unanimité des membres présents comme suit :

LOCATION LE WEEK-END (vendredi 16h00 au lundi 8h00)

Associations de la commune :	250 €
Habitants de la commune :	250 €
Habitants, entreprises, Associations extérieures à la commune :	400 €

LOCATION JOUR DE SEMAINE (de 8h00 à 22h00 sauf vendredi de 8h00 à 16h00)

Associations de la commune :	50 €
Habitants de la commune :	50 €
Habitants, entreprises, Associations extérieures à la commune :	100 €

LOCATION CUISINE, LAVERIE, ET / OU COUVERTS

Utilisation de la cuisine, laverie et / ou couverts le WE :	+ 100 €
Associations de la commune ou habitants de la commune en semaine	+ 50 €

LOCATION PACK AUDIO / VIDEO

Utilisation du pack audio / vidéo : + 50€

PRIX DE LA CASSE ou MATERIEL MANQUANT

Verre, assiette ou tasse :	3 €
Cuillère, fourchette, couteaux, petite cuillère :	2 €
Autre matériel au prix du remplacement	